

Récupération de loyers impayés

 3 h  75,00 €

Public

Aux agents immobiliers, professionnels du chiffre, juristes, ainsi que toute personne en charge de la gestion immobilière

Prérequis

Avoir une connaissance de base en immobilier.

Les outils de prévention :

- Les clauses à prévoir dans le bail
- Que peut-on demander au locataire ?
- Les garanties complémentaires (garant)

La récupération des loyers à l'amiable

- Les signaux d'alerte
- La mise en demeure
- Quels délais fixer ?
- L'intervention d'un tiers (avocat, huissier, société de recouvrement de créance)
- La conciliation devant le Juge de Paix

La récupération des loyers par voie judiciaire

- La juridiction compétente
- La requête
- L'audience
- Le jugement
- La signification du jugement
- L'exécution du jugement
- Le cas particulier de l'expulsion
- Les montants échus après le jugement (état des lieux, intérêts de retards...)
- L'appel

Questions / Réponses

- Cas pratiques

Informations pratiques

› **Droit d'inscription**

75,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

› **Horaires**

📍 Liège

› Le 11 mars 2025
18h30 à 21h30

› **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

› **Reconnaissance**

Cette formation est agréée par l'ITAA et par l'IPI (en cours d'agrément)

Récupération de loyers impayés - Le 11 mars 2025, Liège

Renseignements

04.229.84.20

€ 75,00 € ou 3 Chèques-Formation

📅 Dates de formation

Le 11 mars 2025

Horaire

18h30 à 21h30

📍 Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1

4000 Liège

Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20